

Bill No 107 (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Naomi Willard Lyman Robertson".

Bill No 108 (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hyman Stotland".

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Edward Headley Acland, Ella Gertrude Bush Adamson, Helen Cohen Levine, Annie Rosner, Grayse Irene Westlake, Naomi Willard Lyman et Hyman Stotland, respectivement demandant une loi de divorce et les documents produits comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Sir George Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Rhodes, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

BESSBOROUGH.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1935, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

OTTAWA, 18 juin 1934.

Sur motion de Sir George Perley, lesdits message et budget supplémentaire sont référés au comité des Subsidés.

M. Dupré l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, pour M. Gordon,—Copies d'arrêtés en Conseil passés sous l'autorité de la Loi de secours 1934, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 1256, du 14 juin 1934: autorisant paiement de \$1,521,000.00 pour dépenses encourues sous l'autorité de l'arrêté en Conseil, C.P. 2214, du 26 octobre 1933, pour secours aux célibataires sans asile, en rapport avec des projets de secours entrepris du département de la Défense nationale.

Arrêté en Conseil, C.P. 1269, du 16 juin 1934: continuant la mise en force de certaine sententes concernant des mesures de secours avec les différentes provinces sous les prescriptions de la Loi de secours 1933, jusqu'au 15 juillet 1934.

Arrêté en Conseil, C.P. 1270, du 16 juin 1934: autorisant une autre prorogation de délai pour compléter certains travaux de secours dans la cité de Verdun entrepris sous l'autorité de l'arrêté en Conseil, C.P. 2103, du 10 octobre 1933.

Aussi, pour M. Sauvé,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 4 juin 1934:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et arrêtés du conseil échangés entre le 1er septembre 1930 et le 29 mai 1934 au sujet du bureau de poste de White Brook, comté de Restigouche, Nouveau-Brunswick, au sujet de la destitution du maître de poste et de la nomination de son successeur.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 4 juin 1934:—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement provincial de Québec et le ministère fédéral des Travaux publics et le ministère du Travail, et toute autre personne ou corporation au sujet de la construction d'un quai à Cascapédia, sur la rivière Cascapédia, comté de Bonaventure.